

Prêt Région Industrie

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Soutenir l'innovation au sein des entreprises industrielles d'Auvergne-Rhône-Alpes permettant d'intégrer davantage d'innovation et de technologie dans leur processus de production.

Le Prêt Région Industrie est dédié à l'innovation et permet :

- d'accroître la compétitivité des entreprises sur des marchés exigeants,
- de consolider leur position grâce à des projets différenciateurs,
- d'offrir un accompagnement structurant pour soutenir leur développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce prêt s'adresse aux PME et ETI industrielles ou de services à l'industrie immatriculées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Accompagner les entreprises innovantes dans leurs projets de Recherche, de Développement et d'Innovation (RDI).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Exclusions : établissements publics, personnes physiques, laboratoires publics et associations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce prêt à taux zéro est financé par le Feder (Fonds Européen de Développement Régional), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Bpifrance. Son montant peut aller de 50 000 € et 1 M€, plafonné aux fonds propres de l'entreprise bénéficiaire.

Le taux d'aide est variable selon la taille de l'entreprise et le projet, en respectant les taux en vigueur du régime Recherche Développement Innovation (RDI).

Pour quelle durée ?

La durée du prêt est de 5 à 8 ans, avec un différé de remboursement maximal de 1 ou 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Plus d'info au 07 88 09 28 17.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00